

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2023-121

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 26 mai 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Eric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Françoise MOREAU, adjoints,
Pierre BALME, maire délégué de Venosc.
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.
Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Hervé LESCURE, conseillers municipaux.

Etait absente : Marion ROLLAND.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Jean-Luc BISI donne pouvoir à Agnès ARGENTIER

Stéphane VAISSIERES donne pouvoir à Christophe AUBERT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Marie-Hélène COING et Hervé LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – autres documents budgétaires

OBJET : Budget Principal – Budget supplémentaire 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le Budget Primitif 2023 et les décisions modificatives votées au cours de l'exercice ;

Vu l'affectation du résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement ;

Vu le projet de Budget supplémentaire 2023 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget supplémentaire a pour fonction :

- de constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats ;
- de constater le report en dépenses et en recettes d'inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent (RAR) et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte financier unique 2022 ;
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif ;
- d'inscrire enfin de nouvelles opérations ;

Il est rappelé que le budget principal est voté au niveau des chapitres budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, avec en investissement des votes par "opérations d'équipement" assimilables à des votes par chapitres.

Monsieur le Maire précise que le Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2023 s'équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Ajustements budgétaires dans le cadre du budget supplémentaire 2023	Budget primitif 2023	Décisions modificatives & virements internes	Restes à réaliser n-1	Budget supplémentaire	Budget total au 31/05/2023
---	----------------------	--	-----------------------	-----------------------	----------------------------

Dépenses de gestion des services	21 467 550,00	565 500,00	+41 077,10	-206 400,00	21 867 727,10
Dépenses financières	1 521 050,00	0,00	0,00	+1 162 000,00	2 683 050,00
Virement à la section d'investissement	1 241 100,00	461 500,00	0,00	+4 034 681,72	5 737 281,72
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Dépenses de fonctionnement	26 229 700,00	1 027 000,00	+41 077,10	+4 990 281,72	32 288 058,82
Recettes de gestion des services	25 357 700,00	-245 000,00	0,00	+88 100,00	25 200 800,00
Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	+4 943 258,82	4 943 258,82
Recettes financières	872 000,00	1 272 000,00	0,00	0,00	2 144 000,00
Recettes de fonctionnement	26 229 700,00	1 027 000,00	0,00	+5 031 358,82	32 288 058,82
Solde de la section de fonctionnement	0,00	0,00	-41 077,10	+41 077,10	0,00

Dépenses d'équipement	10 761 100,00	621 000,00	+3 666 571,61	-678 480,85	14 370 190,76
Dépenses financières	2 776 000,00	485 000,00	0,00	+465 000,00	3 726 000,00
Opérations patrimoniales	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Dépenses d'investissement	13 887 100,00	1 106 000,00	+3 666 571,61	-213 480,85	18 446 190,76
Recettes d'équipement	8 710 000,00	644 500,00	+840 597,00	-6 487 597,00	3 707 500,00
Recettes financières	1 586 000,00	0,00	0,00	-5 000,00	1 581 000,00
Opérations patrimoniales	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement	1 241 100,00	461 500,00	0,00	+4 034 681,72	5 737 281,72
Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	+5 070 409,04	5 070 409,04
Recettes d'investissement	13 887 100,00	1 106 000,00	+840 597,00	+2 612 493,76	18 446 190,76
Solde de la section d'investissement	0,00	0,00	-2 825 974,61	+2 825 974,61	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023 du Budget Principal de la Commune Les Deux Alpes ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

